



Règlement du jeu : « Jeu des Ambassadeurs »

1. Organisateur

Le jeu est organisé par l'entreprise ARTEO Conseil – 2 rue de la Voie Lactée 72100 LE MANS – et l'association PRINTEMPS DES RILLETTES – 15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS, désignés ci-après « l'Organisateur ».

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 72 x Badges Ambassadeur
- 72 x Diplômes Ambassadeur
- 20 bons d'achats ou pots de rillettes (selon stock – à définir)

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Résider en France Métropolitaine pour le Défi 1 (quiz)
- Ne pas être partenaire, organisateur ou bénévole du Printemps des Rillettes

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation du jeu-concours est ouverte à compter du 14/03/2020 jusqu'au 29/03/2020.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois à un défi. Il y a deux défis.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Défi 1 : Le jour répond via un formulaire à partir du 20 mars 2020 en indiquant les réponses aux 6 énigmes ainsi que la réponse finale attendue.
- Défi 2 : Le joueur dépose une photo de qualité (non pixelisée) ou un texte sur les rillettes.



Les textes ou photos contenant injures, violences, caractères politiques et pornographiques sont interdites et non prises en compte.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

- Défi 1 : 20 gagnants seront sélectionnés. Il faut trouver la bonne réponse aux 6 énigmes ainsi que la réponse finale attendue. S'il y a plus de 20 bonnes réponses, nous effectuerons un tirage au sort parmi les gagnants.
- Défi 2 : 72 gagnants seront désignés selon les critères suivants : originalité, esthétique, qualité technique, humour.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 10/04/2020 sur notre site Internet : www.printempsdesrillettes.fr/jeu-des-ambassadeurs/

8. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par les organisateurs en citant les auteurs dans le cadre de présentations, supports de communication.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans la cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot.

Les données sont traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultées à l'adresse suivante : www.printempsdesrillettes.fr/politique-de-confidentialite/.